

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

### InstantGEL Complete

Conforme au règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe II, modifié.

#### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

##### 1.1. Identificateur de produit

Nom du produit	InstantGEL Complete
Numéro du produit	ISG1L, ISG400ML, ISG100ML, ISG1LMD, ISG400MLMD, ISG100MLMD, ISG1LSC, ISG1LPFR
UFI	UFI: E944-A0YH-500R-3RHP

##### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées	Produit Biocide TP 01 destiné à l'hygiène humaine
--------------------------	---

##### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur	SC Johnson Professional SAS 3/5 RUE DU PONT DES HALLES 94656 RUNGIS CEDEX Tel 01.41.80.11.30 FAX 01.45.12.97.26 infofrance-scjpro@scj.com
-------------	--

##### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence	n° d'appel d'urgence ORFILA : 01.45.42.59.59
--------------------------	--

#### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

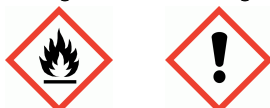
##### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

###### Classification (CE N° 1272/2008)

Dangers physiques	Flam. Liq. 2 - H225
Dangers pour la santé humaine	Eye Irrit. 2 - H319
Dangers pour l'environnement	Non Classé

##### 2.2. Éléments d'étiquetage

###### Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement	Danger
-------------------------	--------

Mentions de danger	H225 Liquide et vapeurs très inflammables. H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
--------------------	---

## InstantGEL Complete

<b>Mentions de mise en garde</b>	<p>P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.</p> <p>P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.</p> <p>P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.</p> <p>P404 Stocker dans un récipient fermé.</p> <p>P501 Éliminer le contenu/ récipient selon les réglementations locales.</p>
----------------------------------	--

**Informations supplémentaires figurant sur l'étiquette** BPR001 Utiliser les produits biocides avec précautions. Avant toute utilisation, lire l'étiquette et les informations concernant le produit.

**Mentions de mise en garde supplémentaires** P233 Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

### 2.3. Autres dangers

Ce produit ne contient aucune substance classée PBT ou vPvB.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.2. Mélanges

<b>ETHANOL (ALCOOL ÉTHYLIQUE)</b>		<b>60-100%</b>
Numéro CAS: 64-17-5	Numéro CE: 200-578-6	Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119457610-43-XXXX

#### Classification

Flam. Liq. 2 - H225  
Eye Irrit. 2 - H319

<b>GLYCERIN</b>		<b>1-10%</b>
Numéro CAS: 56-81-5	Numéro CE: 200-289-5	Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119471987-18-XXXX

#### Classification

Non Classé

Le texte intégral de toutes les mentions de danger est présenté dans la section 16.

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

<b>Information générale</b>	Consulter un médecin si une gêne persiste.
<b>Inhalation</b>	Déplacer la personne touchée à l'air frais, la garder au chaud et au repos dans une position confortable pour respirer.
<b>Ingestion</b>	NE PAS faire vomir. Consulter immédiatement un médecin. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Rincer la bouche, boire 1-2 dl d'eau.
<b>Contact cutané</b>	Non pertinent.
<b>Contact oculaire</b>	Enlever les lentilles de contact et ouvrir largement les paupières. Continuer de rincer pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin rapidement si des symptômes apparaissent après le lavage. Consultez un docteur

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

**Inhalation** Aucun symptôme particulier connu.

## InstantGEL Complete

<b>Ingestion</b>	Peut provoquer des nausées, des maux de tête, des vertiges et une intoxication.
<b>Contact cutané</b>	Aucun connu.
<b>Contact oculaire</b>	Ce produit est moyennement irritant.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

**Indications pour le médecin** Aucune recommandation particulière.

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

**Moyens d'extinction appropriés** Eteindre l'incendie avec les moyens suivants: Eau pulvérisée, brouillard ou brume. Mousse, dioxyde de carbone ou poudre sèche. Agents chimiques en poudre, sable, dolomie, etc.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

**Dangers particuliers** Liquide et vapeurs très inflammables. Peut former un mélange explosif avec l'air à très forte concentration.

**Produits de combustion dangereux** Oxydes de carbone.

### 5.3. Conseils aux pompiers

**Mesures de protection à prendre lors de la lutte contre un incendie** Lutter contre l'incendie à une distance de sécurité ou depuis une zone protégée.

**Équipements de protection particuliers pour les pompiers** Porter un appareil respiratoire isolant à pression positive (ARI) et des vêtements de protection appropriés.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

**Précautions individuelles** Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

**Précautions pour la protection de l'environnement** Ne pas rejeter dans les égouts ou les cours d'eau ou sur le sol. Retenir le déversement avec du sable, de la terre ou d'autre matière incombustible appropriée.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

**Méthodes de nettoyage** Éliminer toute source d'inflammation. Pas de fumées, d'étincelles, de flammes et toute autre source d'inflammation à proximité du déversement. Prévoir une ventilation suffisante. Absorber dans de la vermiculite, du sable sec ou de la terre et mettre dans des conteneurs. Laver soigneusement après avoir traité un déversement.

### 6.4. Référence à d'autres rubriques

**Référence à d'autres sections** Pour les équipements de protection individuelle, voir la Section 8.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

**Précautions d'utilisations** Tenir éloigné de la chaleur, des étincelles et d'une flamme nue. Tenir éloigné de la chaleur, des étincelles et d'une flamme nue. Éviter le contact avec les yeux. Éviter le contact avec les yeux. Prévoir une aspiration générale et locale suffisante. Prévoir une aspiration générale et locale suffisante.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

## InstantGEL Complete

**Précautions de stockage** Entreposer dans un endroit frais, sec et aéré, dans des récipients d'origine bien fermés. Tenir éloigné de la chaleur, des étincelles et d'une flamme nue. Stocker à des températures comprises entre 0°C et 30°C. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

**Classe de stockage** Stockage de liquides inflammables.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

**Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Les utilisations identifiées pour ce produit sont détaillées en Section 1.2.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

#### Valeurs limites d'exposition professionnelle

##### ETHANOL (ALCOOL ÉTHYLIQUE)

Valeur moyenne d'exposition (8 heures VME): VLEP 1000 ppm 1900 mg/m<sup>3</sup>

Valeur limite court terme (15 minutes): VLEP 5000 ppm 9500 mg/m<sup>3</sup>

##### GLYCERIN

Valeur moyenne d'exposition (8 heures VME): VLEP 10 mg/m<sup>3</sup> aérosols

VLEP = Valeurs limites d'exposition professionnelle.

#### ETHANOL (ALCOOL ÉTHYLIQUE) (CAS: 64-17-5)

##### Commentaires sur les composants

Valeurs indicatives selon la Directive 91/322/CEE de la Commission.

##### DNEL

Activités professionnelles - Inhalatoire; Effets locaux: 1900 mg/m<sup>3</sup>  
 Activités professionnelles - Contact avec la peau; Long terme Effets systémiques: 343 mg/kg/jour  
 Activités professionnelles - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 950 mg/m<sup>3</sup>  
 Consommateur - Inhalatoire; Effets locaux: 950 mg/m<sup>3</sup>  
 Consommateur - Contact avec la peau; Long terme Effets systémiques: 206 mg/kg/jour  
 Consommateur - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 114 mg/m<sup>3</sup>  
 Consommateur - Ingestion; Long terme Effets systémiques: 87 mg/kg/jour

##### PNEC

- eau de mer; 0.79 mg/l  
 - eau douce; 0.96 mg/l  
 - rejet intermittent; 2.75 mg/l  
 - Station d'épuration des eaux usées; 580 mg/l  
 - Sédiments (eau douce); 3.46 mg/kg  
 - Sédiments (eau de mer); 2.9 mg/l  
 - Sol; 0.63 mg/kg

#### GLYCERIN (CAS: 56-81-5)

##### DNEL

Travailleurs - Inhalatoire; Long terme Effets locaux: 56 mg/m<sup>3</sup>  
 Population en général - Inhalatoire; Long terme Effets locaux: 33 mg/m<sup>3</sup>  
 Population en général - Orale; Long terme Effets systémiques: 229 mg/kg p.c. /jour

## InstantGEL Complete

<b>PNEC</b>	eau douce; 0.885 mg/l
	eau de mer; 0.088 mg/l
	Station d'épuration des eaux usées; 1000 mg/l
	Sédiments (eau douce); 3.3 mg/kg
	Sédiments (eau de mer); 0.33 mg/kg
	Sol; 0.141 mg/kg

### 8.2. Contrôles de l'exposition

#### Equipements de protection



<b>Contrôles techniques appropriés</b>	Non pertinent.
<b>Protection des yeux/du visage</b>	Non requis normalement. En cas de risque d'éclaboussures dans les yeux, porter des lunettes de protection. Les équipements de protection pour les yeux et le visage doivent être conformes à la norme européenne NF EN 166.
<b>Protection des mains</b>	Non pertinent.
<b>Protection respiratoire</b>	Non pertinent.

### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

<b>Aspect</b>	Liquide visqueux.
<b>Couleur</b>	Incolore à jaune pâle.
<b>Odeur</b>	Alcool.
<b>Seuil olfactif</b>	Indéterminé.
<b>pH</b>	pH (solution concentrée): 8.1
<b>Point de fusion</b>	<20°C
<b>Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition</b>	80 -90°C @
<b>Point d'éclair</b>	~ 15.3°C A.9
<b>Taux d'évaporation</b>	Indéterminé.
<b>Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité</b>	Indéterminé. Limite inférieure d'explosibilité/inflammabilité: 3.5 % (V) Ethanol Limite supérieure d'explosibilité/inflammabilité: 15 % (V) Ethanol
<b>Pression de vapeur</b>	300 hPa @ 55°C
<b>Densité de vapeur</b>	Indéterminé.
<b>Densité relative</b>	0.845 @ 20°C
<b>Solubilité(s)</b>	Soluble dans l'eau.
<b>Coefficient de partage</b>	Indéterminé.
<b>Température d'auto-inflammabilité</b>	475 C°C

## InstantGEL Complete

<b>Température de décomposition</b>	Indéterminé.
<b>Viscosité</b>	3000-7000 mPa s @ 20°C
<b>Propriétés explosives</b>	Indéterminé.
<b>Propriétés comburantes</b>	Ne répond pas aux critères de classification des comburants.

### 9.2. Autres informations

<b>Autres informations</b>	None.
----------------------------	-------

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

<b>Réactivité</b>	Aucun danger de réactivité connu associé à ce produit.
-------------------	--

### 10.2. Stabilité chimique

<b>Stabilité chimique</b>	Pas de risques particuliers de stabilité.
---------------------------	---

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

<b>Possibilité de réactions dangereuses</b>	Inconnu.
---	----------

### 10.4. Conditions à éviter

<b>Conditions à éviter</b>	Eviter la chaleur, les flammes et toute autre source d'inflammation.
----------------------------	--

### 10.5. Matières incompatibles

<b>Matières incompatibles</b>	Aucun produit ou groupe de produits spécifique n'est susceptible de réagir avec le produit provoquant une situation dangereuse.
-------------------------------	---

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

<b>Produits de décomposition dangereux</b>	Oxydes de carbone.
--	--------------------

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

#### Toxicité aiguë - orale

<b>Indications (DL<sub>50</sub> orale)</b>	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
--	--

#### Toxicité aiguë - cutanée

<b>Indications (DL<sub>50</sub> cutanée)</b>	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
--	--

#### Toxicité aiguë - inhalation

<b>Indications (CL<sub>50</sub> inhalation)</b>	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
---	--

#### Corrosion cutanée/irritation cutanée

<b>Données sur l'animal</b>	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
-----------------------------	--

#### Sensibilisation respiratoire

<b>Sensibilisation respiratoire</b>	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
-------------------------------------	--

#### Sensibilisation cutanée

<b>Sensibilisation cutanée</b>	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
--------------------------------	--

#### Mutagénicité sur les cellules germinales

## InstantGEL Complete

**Essais de génotoxicité - in vivo** Ne contient pas de substance mutagène avérée.

### Cancérogénicité

**Cancérogénicité** Ne contient pas de substance avérée cancérogène.

### Toxicité pour la reproduction

**Toxicité pour la reproduction - développement** Ne contient pas de substance toxique pour la reproduction avérée.

### Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

**Exposition unique STOT un** Aucune information disponible.

### toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

**Exposition répétée STOT rép.** Aucune information disponible.

### Danger par aspiration

**Danger par aspiration** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Information générale** Pas de danger spécifique pour la santé connu.

**Inhalation** Pas de danger spécifique pour la santé connu.

**Ingestion** Peut provoquer des nausées, des maux de tête, des vertiges et une intoxication.

**Contact cutané** Pas d'irritation cutanée utilisé comme recommandé.

**Contact oculaire** Irritant pour les yeux. A la suite d'une surexposition, les symptômes sont notamment les suivants: Rougeurs. Douleur.

### Informations toxicologiques sur les composants

#### ETHANOL (ALCOOL ÉTHYLIQUE)

##### Toxicité aiguë - orale

**Toxicité aiguë orale (DL<sub>50</sub> mg/kg)** 10 470,0

**Espèces** Rat

**Indications (DL<sub>50</sub> orale)** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**ETA orale (mg/kg)** 10 470,0

##### Toxicité aiguë - cutanée

**Toxicité aiguë cutanée (DL<sub>50</sub> mg/kg)** 20 000,0

**Espèces** Lapin

**Indications (DL<sub>50</sub> cutanée)** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

##### Toxicité aiguë - inhalation

**Toxicité aiguë inhalation (CL<sub>50</sub> vapeurs mg/l)** 117,0

**Espèces** Rat

## InstantGEL Complete

**Indications (CL<sub>50</sub> inhalation)** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**ETA inhalation (vapeurs mg/l)** 117,0

### Corrosion cutanée/irritation cutanée

**Données sur l'animal** Score œdème: Œdème très léger - à peine perceptible (1).

### Sensibilisation respiratoire

**Sensibilisation respiratoire** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### Sensibilisation cutanée

**Sensibilisation cutanée** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### Mutagénicité sur les cellules germinales

**Essais de génotoxicité - in vivo** Ne contient pas de substance mutagène avérée.

### Toxicité pour la reproduction

**Toxicité pour la reproduction - développement** Ne contient pas de substance toxique pour la reproduction avérée.

### Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

**Exposition unique STOT un** Aucune information disponible.

### toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

**Exposition répétée STOT rép.** Aucune information disponible.

### Danger par aspiration

**Danger par aspiration** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Information générale** Pas de danger spécifique pour la santé connu.

**Inhalation** Pas de danger spécifique pour la santé connu.

**Ingestion** Peut provoquer des nausées, des maux de tête, des vertiges et une intoxication.

**Contact cutané** Pas d'irritation cutanée utilisé comme recommandé.

**Contact oculaire** Irritant pour les yeux. A la suite d'une surexposition, les symptômes sont notamment les suivants: Rougeurs. Douleur.

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

**Écotoxicité** Le produit ne répond pas aux conditions de classification en tant que "Dangereux pour l'Environnement" selon la Directive 1999/45/EEC

### Informations écologiques sur les composants

#### ETHANOL (ALCOOL ÉTHYLIQUE)



## InstantGEL Complete

**Écotoxicité** On ne considère pas le produit dangereux pour l'environnement.

### 12.1. Toxicité

**Toxicité** Le produit ne devrait pas être toxique pour les organismes aquatiques.

#### Informations écologiques sur les composants

##### ETHANOL (ALCOOL ÉTHYLIQUE)

**Toxicité** Le produit ne devrait pas être toxique pour les organismes aquatiques.

##### toxicité aquatique aiguë

**Toxicité aiguë - poisson** LC50, 96 heures: 15300 mg/l, Pimephales promelas (Tête-de-boule)  
CL<sub>50</sub>, 96 hours: mg/l, Poissons

**Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques** CE<sub>50</sub>, > 48 heures: 10000 mg/l, Daphnia magna  
CE<sub>50</sub>, : 858 24H mg/l, Invertébrés d'eau de mer  
CE<sub>50</sub>, 48 hours: mg/l, Daphnia magna

**Toxicité aiguë - plantes aquatiques** CE<sub>50</sub>, 72 heures: 275 mg/l, Algues d'eau douce  
CL<sub>50</sub>, 72 hours: 5000 mg/l, Algues

### 12.2. Persistance et dégradabilité

**Persistance et dégradabilité** Le produit est biodégradable.

#### Informations écologiques sur les composants

##### ETHANOL (ALCOOL ÉTHYLIQUE)

**Persistance et dégradabilité** Le produit devrait être biodégradable.

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

**Potentiel de bioaccumulation** Pas de données disponibles sur la bioaccumulation.

**Coefficient de partage** Indéterminé.

#### Informations écologiques sur les composants

##### ETHANOL (ALCOOL ÉTHYLIQUE)

**Potentiel de bioaccumulation** Pas de données disponibles sur la bioaccumulation.

**Coefficient de partage** : -0.35

### 12.4. Mobilité dans le sol

**Mobilité** Le produit est soluble dans l'eau.

#### Informations écologiques sur les composants

##### ETHANOL (ALCOOL ÉTHYLIQUE)

**Mobilité** Le produit est soluble dans l'eau.

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

**Résultats des évaluations PBT et vPvB** Ce produit ne contient aucune substance classée PBT ou vPvB.

#### Informations écologiques sur les composants

## InstantGEL Complete

### ETHANOL (ALCOOL ÉTHYLIQUE)

**Résultats des évaluations PBT et vPvB** Ce produit ne contient aucune substance classée PBT ou vPvB.

#### 12.6. Autres effets néfastes

**Autres effets néfastes** Aucun connu.

#### Informations écologiques sur les composants

### ETHANOL (ALCOOL ÉTHYLIQUE)

**Autres effets néfastes** Aucun connu.

#### **RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**

##### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

**Information générale** Envisager les mesures de sécurité qui s'appliquent à la manipulation du produit lors de la manipulation des déchets.

**Méthodes de traitement des déchets** Éliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux. Élimination des déchets et conteneurs usagés selon les réglementations locales. Réutiliser ou recycler les produits partout où c'est possible.

#### **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

##### 14.1. Numéro ONU

N° ONU (ADR/RID)	1170
N° ONU (IMDG)	1170
N° ONU (ICAO)	1170
N° ONU (ADN)	1170

##### 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Nom d'expédition (ADR/RID)	ETHANOL SOLUTION (ETHYL ALCOHOL SOLUTION)
Nom d'expédition (IMDG)	ETHANOL SOLUTION (ETHYL ALCOHOL SOLUTION)
Nom d'expédition (ICAO)	ETHANOL SOLUTION (ETHYL ALCOHOL SOLUTION)
Nom d'expédition (ADN)	ETHANOL SOLUTION (ETHYL ALCOHOL SOLUTION)

##### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe ADR/RID	3
Code de classement ADR/RID	F1
Étiquette ADR/RID	3
Classe IMDG	3
Classe/division ICAO	3
Classe ADN	3

**Étiquettes de transport**



## InstantGEL Complete

### 14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR/RID) II

Groupe d'emballage (IMDG) II

Groupe d'emballage (ICAO) II

Groupe d'emballage (ADN) II

### 14.5. Dangers pour l'environnement

Substance dangereuse pour l'environnement/polluant marin  
Non.

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

EmS F-E, S-D

Catégorie de transport ADR 2

Code de consignes d'intervention d'urgence •2YE

Numéro d'identification du danger (ADR/RID) 33

Code de restriction en tunnels (D/E)

### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

#### **RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### **Législation UE**

Règlement (CE) N° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), amendé.

Règlement (CE) N° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, amendé.

Directive 91/322/CEE de la Commission, du 29 mai 1991, relative à la fixation de valeurs limites de caractère indicatif par la mise en oeuvre de la directive 80/1107/CEE du Conseil concernant la protection des travailleurs contre les risques liés à une exposition à des agents chimiques, physiques et biologiques pendant le travail.

Directive 2000/39/CE de la Commission du 8 juin 2000 relative à l'établissement d'une première liste de valeurs limites d'exposition professionnelle de caractère indicatif en application de la directive 98/24/CE du Conseil concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail, amendée.

Règlement (UE) n° 528/2012 (tel que modifié) relatif à la mise à disposition sur le marché et l'utilisation des produits biocides.

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée.

#### **RUBRIQUE 16: Autres informations**

#### **Information générale**

Utilisez les biocides avec précaution. Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit

## InstantGEL Complete

<b>Références littéraires clés et sources de données</b>	Lorsque les scénarios d'exposition des substances Listées/mentionnées/citées à l'article 3 sont disponibles, ils ont été évalués pour les utilisations identifiées dans cette fiche technique ou sur l'étiquette produit et les informations pertinentes appropriées sont intégrées/mentionnées dans la Fiche de Données de Sécurité
<b>Commentaires sur la révision</b>	Révision des informations NOTE: Les lignes dans la marge indiquent des modifications significatives par rapport à la version précédente.
<b>Date de révision</b>	27/04/2020
<b>Révision</b>	14
<b>Remplace la date</b>	20/09/2019
<b>Numéro de FDS</b>	21500
<b>Mentions de danger dans leur intégralité</b>	H225 Liquide et vapeurs très inflammables. H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
<b>Commentaires sur les Phrases de Risques et Indications de Dangers dans leur intégralité</b>	"Le texte intégral des Phrases de Risques et des Indications de Dangers figurant en Section 16 se rapporte aux numéros de référence mentionnés dans les sections 2 et 3, et pas nécessairement à la classification du produit fini.

Ces informations concernent uniquement le produit spécifique désigné et peuvent ne pas être valides pour ce produit utilisé avec tout autre produit ou dans tout autre procédé. Ces informations sont, à notre connaissance et en toute bonne foi, exactes et fiables à la date indiquée. Néanmoins, aucune garantie, caution ou déclaration n'est faite de son exactitude, de sa fiabilité ou de son exhaustivité. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de s'assurer de la pertinence de telles informations dans le cadre particulier de son propre usage.